



MANIFESTE POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE

Quel État Social pour le XXI^e siècle ?

MANIFESTE POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE





MANIFESTE POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE

Quel État social pour le XXI^e siècle ?



INTRODUCTION

Nos sociétés sont plongées dans une crise systémique. Tout le monde en est désormais conscient. La crise est d'abord systémique au sens où elle ne se résorbera pas dans les cycles "naturels" de l'économie. Croire que la solution viendra d'un "retour de la croissance" est une illusion, car c'est ce productivisme même, mis au service d'une logique d'accumulation aveugle, qui constitue en réalité le cœur du problème. La crise est aussi systémique au sens où les dérèglements qu'elle provoque ne sont pas seulement économiques, mais aussi sociaux (explosion des inégalités), politiques (montée des "populismes", ingouvernabilité croissante des démocraties), géopolitiques (décomposition de l'Union européenne, crise migratoire, guerres), environnementaux (épuisement des ressources, dérèglement climatique, dégradation des cadres de vie).

C'est dans ce contexte qu'on entend encore dire, partout en Europe et y compris en Belgique, que l'État Social n'est plus adapté aux enjeux du temps présent : pour les uns, qui se cachent à peine de vouloir s'en débarrasser, il serait trop coûteux, il étoufferait l'activité économique et la compétitivité ; pour d'autres qui feignent de le défendre, il serait trop généreux envers les "étrangers" (migrants, immigrés ou descendants de ceux-ci) et les "profiteurs". Dans les deux cas, l'État Social est un problème, voire le problème.

Nous soutenons que **l'État Social n'est pas le problème, mais la solution aux défis qui sont devant nous**. Nous avons besoin d'un nouveau Pacte social mais aussi écologique pour le XXI^e siècle, comme nos sociétés ont eu besoin d'un Pacte social au sortir de la Deuxième Guerre mondiale pour se reconstruire après l'épreuve de la guerre et du fascisme. Le choix auquel nous sommes confrontés n'est pas "politicien" ni même idéologique, c'est un **choix de civilisation**, entre une société qui reconnaît le droit de chacun à l'émancipation et qui garantit la cohésion sociale, ou des politiques sécuritaires et identitaires qui exacerbent les inégalités et ne protègent quelques-uns qu'en excluant tous les autres. La question de l'État Social est l'enjeu central de ce choix de civilisation.

MANIFESTE POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE

Quel État social pour le XXI^e siècle ?

- 1** **L'ÉTAT SOCIAL,
UN DISPOSITIF COHÉRENT
DE JUSTICE SOCIALE**..... P.08
- 2** **UNE CONTRE-OFFENSIVE
NÉOLIBÉRALE EN DEUX TEMPS**..... P.12
- 3** **S'IL N'Y A PLUS
DE PACTE SOCIAL**..... P.18
- 4** **L'ÉTAT SOCIAL-ÉCOLOGIQUE
DANS UN MONDE QUI CHANGE**..... P.22

5	“CITOYENNETÉ SOCIALE” PLUTÔT QU’“ALLOCATION UNIVERSELLE”	P.30
6	SEPT PRINCIPES POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL-ÉCOLOGIQUE	P.34
7	UNE EUROPE SOCIALE-ÉCOLOGIQUE ?	P.45
8	L’ÉTAT SOCIAL-ÉCOLOGIQUE AU XXI^E SIÈCLE : L’AFFAIRE DE TOUS	P.48

1

L'ÉTAT SOCIAL, UN DISPOSITIF COHÉRENT DE JUSTICE SOCIALE

L'État Social tel que nous le connaissons est le fruit d'une longue histoire, qui remonte au tournant des XIX^e et XX^e siècles, avec les premières lois d'assistance aux plus pauvres, puis la mise en place du premier mécanisme d'indemnisation automatique des accidents du travail. Mais ces deux missions d'assistance et d'assurance sociales, aussi importantes qu'elles aient été, ne sont que des jalons. L'État Social est bien plus que cela. Avec le Pacte social scellé dans la Résistance par les représentants des grandes forces sociales, et traduit en Belgique, pour ce qui concerne la sécurité sociale des salariés, dans l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, c'est un véritable dispositif de cohésion sociale qui est mis en place.

L'État Social repose sur trois piliers :

- 1 Des services publics forts, dont la mission est de pourvoir, dans une logique d'intérêt général, à tout ce qui est essentiel à l'épanouissement d'un individu, comme l'éducation et la culture, et à la satisfaction de ses besoins fondamentaux, comme l'énergie, les transports, la communication ;
- 2 La sécurité sociale, avec ses quatre branches principales : chômage, santé et incapacité, retraites, allocations familiales ;
- 3 Un droit du travail attachant à l'emploi des statuts qui garantissent aux travailleurs une protection contre l'arbitraire des employeurs.



**Ces trois piliers institutionnels sont eux-mêmes activés
par trois dynamiques politiques :**

- 1 Des politiques de régulation (dites "keynésiennes") qui, grâce à la maîtrise de la monnaie, du crédit et de l'investissement, visent le plein emploi ;
- 2 Des politiques de redistribution, grâce aux cotisations sociales et à l'impôt progressif, qui visent la cohésion sociale ;
- 3 Enfin des politiques de concertation sociale et de gestion paritaire de la sécurité sociale par les interlocuteurs sociaux, qui donnent une forme démocratique au conflit entre capital et travail.

À travers ces dispositifs et ces politiques, l'État Social libère des forces du marché tout ce qui rend possible l'émancipation d'un individu : son éducation (enseignement gratuit et obligatoire ; allocations familiales), sa santé (assurance-maladie, assurance-invalidité, etc.), sa subsistance quand il se trouve hors du marché de l'emploi (chômage, retraite). **L'objectif premier est donc la "démarchandisation" de toutes les activités et ressources qui permettent une vie digne.**

Le terme est un peu barbare (il traduit l'anglais de commodification employé par le sociologue G. Esping-Andersen¹), mais il décrit bien une dynamique historique qui n'est pas en soi hostile au marché et à l'entreprise privée, mais cherche un meilleur équilibre social à travers une économie "mixte". Si l'on additionne les secteurs de l'éducation (8% du PIB) et autres services publics (6%), de la santé (10%), des retraites (12%), des aides sociales (5%), c'est près de 42% du PIB qui sont soustraits à une logique strictement lucrative en 2016 en Belgique².



Au niveau de la sécurité sociale, un double système de solidarité est mis en place : une solidarité verticale via des cotisations sociales proportionnelles au revenu – en tout cas pour les salariés –, et une solidarité horizontale entre bien-portants et malades, actifs et pensionnés, au travail et sans-emploi, ménages avec et sans enfants, etc. Le croisement de ces deux principes amène à l'adage bien connu : "de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins".

En outre, le droit du travail permet de contrebalancer le caractère asymétrique du face-à-face entre employeurs et travailleurs : la loi et la convention collective fixent les statuts, rémunérations, conditions de travail des travailleurs, au lieu que ceux-ci relèvent de la négociation individuelle et, partant, inégale, qui caractérise le "contrat" de travail. L'objectif général n'est pas de mettre en place un simple filet de protection minimale pour les plus démunis, mais d'assurer un mieux-être social à tous³ et de renforcer la cohésion sociale – par quoi nous entendons, avec Robert Castel, la création d'une société de semblables : "Une société de semblables est une société dans laquelle chacun dispose au moins de ressources et de droits suffisants pour être lié aux autres par des relations d'interdépendance et pour faire réellement partie du jeu social"⁴.

Nous n'idéalisons pas l'État Social tel qu'il a fonctionné entre 1945 et 1975. Fondé à l'époque où dominait un modèle familial encore très patriarcal, il n'intégrait qu'imparfaitement l'exigence d'égalité entre les femmes et les hommes ; alimenté par une croissance soutenue, il négligeait les enjeux environnementaux ; mis en place dans les seuls pays occidentaux, il était peu attentif au développement inégal entre Nord et Sud. Mais malgré ces limitations (qu'il s'agit aujourd'hui de dépasser), l'État Social a permis l'institution d'une véritable citoyenneté sociale, soit un ensemble de droits sociaux qui complètent les droits civils et les droits politiques, et qui viennent consacrer la contribution du travailleur à la société et au progrès de celle-ci⁵. **Le travailleur (le plus souvent salarié) bénéficie désormais des supports d'existence lui permettant de se projeter positivement dans l'avenir : "demain sera meilleur", "nos enfants vivront mieux que nous".**

Le Pacte social de 1944, on le sait, est le résultat d'un compromis entre des classes sociales aux intérêts divergents. La classe capitaliste s'est trouvée contrainte d'accepter ce compromis en raison de la conjoncture historique (le sortir de la guerre, la peur du communisme) et le rapport de force imposé par le mouvement ouvrier. Au sein de ce dernier, inversement, beaucoup estimaient que les réformes engagées n'allaient pas assez loin... Mais cette dynamique conflictuelle entre logique marchande et logique sociale s'est avérée féconde pour la société et la démocratie tout entières.

2

UNE CONTRE-OFFENSIVE NÉOLIBÉRALE EN DEUX TEMPS

Si une partie éclairée du patronat a sincèrement adhéré à l'esprit du Pacte social de 1944, l'autre partie, exclusivement soucieuse de rentabilité financière, n'attendait que la première occasion pour lancer sa contre-offensive et briser ce fragile équilibre. Cette contre-offensive vint des pays anglo-saxons, sur le plan idéologique dès les années 1970, puis sur le plan politique durant les années 1980, dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie, de moindre croissance et, surtout, de baisse du taux de profit qui était devenu insupportable à une partie de la classe possédante. La conjoncture historique avait elle aussi changé, avec la quasi-disparition du modèle communiste, le bouleversement de la production par les nouvelles technologies et la mondialisation du marché. On a pris l'habitude d'appeler néolibérales tant les idéologies (de Hayek et de Friedman) que les politiques (de Reagan et Thatcher ; Martens-Gol, de façon il est vrai plus modérée, en Belgique) qui vont s'attaquer aux trois piliers institutionnels et aux trois dynamiques politiques de l'État Social.

Attaque des trois dynamiques politiques, d'abord :

- 1 Les politiques "keynésiennes" de régulation et de stabilisation ont été remplacées par des politiques de dérégulation et de flottement des monnaies, qui ont favorisé la financiarisation ;
- 2 La fiscalité sur le capital et les hauts revenus a été baissée autant que possible, et les cotisations sociales réduites ;



3 Les mécanismes de concertation sociale ont perdu de leur autonomie : par "le haut", les gouvernements (poussant eux-mêmes l'Europe dans la voie néolibérale) se sont immiscés toujours davantage dans la gestion paritaire de la sécurité sociale et dans les négociations salariales qui étaient jusque-là la prérogative des interlocuteurs sociaux ; par "le bas", le centre de gravité des négociations sociales a été déplacé des conventions collectives interprofessionnelles et sectorielles vers les accords "entreprise par entreprise".

Attaque des trois piliers, ensuite :

1 Les services publics, assimilés en bloc à des bureaucraties coûteuses et liberticides, ont fait l'objet de gigantesques plans de privatisation organisés à l'échelle européenne, dans le domaine des transports, des communications, de l'énergie, de l'eau, etc.

2 La sécurité sociale a elle aussi été remise en cause, comme institution citoyenne, pour se voir soumise à une logique gestionnaire, en termes d'optimisation des performances et d'équilibre budgétaire. Le discours néolibéral a dénaturé le sens de l'assurance sociale, garante de la solidarité, pour en faire une simple technique d'assurance conçue comme une couverture individuelle des risques qu'il fallait transférer, autant que possible, au privé. En conséquence de quoi on a favorisé le développement des assurances-groupe ("2^e pilier") et encouragé l'épargne individuelle et familiale ("3^e pilier") en matière de retraites et de santé, en affaiblissant d'autant le socle fondé sur la solidarité ("1^{er} pilier").

3 Le droit du travail a été "modernisé" pour affaiblir sa dimension de protection des salariés et pour réintroduire la logique du contrat de travail négocié individuellement, au détriment de la capacité de négociation des syndicats. La fonction de régulation du droit social s'est ainsi trouvée remise en cause, et la re-marchandisation des rapports sociaux, encouragée.

La conception néolibérale qui s'est progressivement imposée soutient que ce n'est pas la société qui serait mal organisée, mais certains individus qui seraient devenus incapables de s'adapter et qu'il s'agit dès lors de "responsabiliser". L'État Social se dit désormais "actif", par quoi il faut entendre que sa mission fondamentale n'est plus de protéger des règles du marché les individus les plus vulnérables, mais au contraire de les aider, et de les contraindre s'il le faut, à s'insérer dans la logique du marché en se rendant le plus vite possible disponibles sur le marché de l'emploi.

On peut distinguer deux grandes périodes de déploiement des politiques néolibérales.

Dans un premier temps, durant les années 1990 et 2000, la poussée néolibérale a été contrainte de composer avec l'État Social. Dans beaucoup de pays d'Europe, dont la Belgique, le nouveau rapport de force a abouti à un compromis tacite : d'un côté, la sécurité sociale (santé-incapacité,

chômage, retraites, allocations familiales) était globalement préservée, et même occasionnellement améliorée ; en contrepartie, les forces néolibérales pouvaient s'attaquer aux deux autres piliers de l'État Social : privatisation des services publics (communications, énergie, transports, etc.) et "flexibilisation" du droit du travail, c'est-à-dire remise en cause des statuts protecteurs. Durant cette première période, l'État Social s'est affaibli, mais le cœur en a été maintenu. Les dépenses de protection sociale en Belgique (25,2 % du PIB en 2016, soit 107 milliards €)⁶ ont continué d'augmenter (légèrement) ces dernières décennies, et, fort heureusement, les populations des pays de Welfare State comme la Belgique ou la France sont dans l'ensemble, encore aujourd'hui, correctement couvertes, en particulier en matière de santé.

Mais il est vrai aussi que la logique marchande a été réinsufflée dans ce qui était au départ une institution de "démarchandisation". L'exigence de justice sociale, qui poussait à réduire les écarts entre les positions sociales des individus, a été ringardisée et remplacée par une idéologie de la concurrence et de la compétition qui réhabilite les inégalités, prétendus reflets des écarts de talent et de travail entre individus. La société est devenue culpabilisatrice et démobilisatrice envers les "perdants", réputés seuls responsables de leurs échecs.

La réalité qui se cache derrière cette idéologie, c'est l'explosion des inégalités, bien documentée par les travaux, entre autres, de Thomas Piketty⁷. Sous le régime néolibéral d'exacerbation de la logique d'accumulation, les inégalités économiques affectent moins les salaires que les patrimoines. En Europe, les 10% détenteurs des revenus les plus élevés possèdent 60% du patrimoine, tandis que les 50% les plus pauvres n'en possèdent que 4% (aux États-Unis, la disproportion est plus grande encore : 72% contre 2%). Le patrimoine moyen est de 200.000€ (ce qui correspond en fait à un logement modeste), alors que le patrimoine moyen du centile supérieur est de 5 millions € (essentiellement en avoirs financiers). Et contrairement à ce qu'affirme la propagande néolibérale, c'est fort peu le mérite qui est à l'origine de ces disparités : 80% des "riches" (le centile supérieur) ont en fait hérité leur fortune de leurs parents.

Nous vivons, dit Piketty, le retour du "monde de Balzac", celui des héritiers et des rentiers, très loin du mythe selon lequel les inégalités seraient économiquement et socialement "vertueuses".

La vérité, c'est que la croissance économique, très loin des taux records des "Trente Glorieuses" (5% par an environ), a fortement chuté dans les pays européens (1,5 à 2% par an environ), alors que, dans le même temps, le taux de croissance du revenu moyen du patrimoine s'est maintenu lui autour de 5% par an. Avec un taux de croissance global très inférieur aux rendements du capital, les rentiers et les héritiers ne peuvent espérer maintenir ces derniers qu'en recourant à des mécanismes de dépossession de plus en plus brutaux : privatisation autoritaire des ser-

vices publics ou des communs, prédation financière, "optimisation fiscale et salariale" basculant parfois dans la fraude fiscale et sociale pure et simple, etc.

D'où le second temps de l'offensive néolibérale, qui s'ouvre avec la double crise de la dette privée ("subprimes") et de la dette publique (qui a ébranlé bien d'autres pays que la Grèce). Si cette séquence est emblématique, c'est en raison de la "réponse" qui lui a été apportée : au lieu d'entraîner une modération du néolibéralisme, on a assisté à son exacerbation, à une fuite en avant qui a immédiatement entraîné encore plus d'endettement, d'inégalités, de dégradation de l'environnement, etc.

La conséquence la plus concrète, la plus visible de cette fuite en avant néolibérale, c'est l'attaque désormais frontale portée contre l'État Social, comme s'il s'agissait de liquider purement et simplement le Pacte social de 1944. Le néolibéralisme cible maintenant le cœur du modèle social-économique européen : la sécurité sociale – qui jusqu'ici, on l'a vu, avait été globalement préservée.

Même si l'on trouve hélas des prémises d'une telle politique avant 2014, les décisions prises par le gouvernement belge actuel en sont l'illustration, qui touchent les branches les plus emblématiques de la sécurité sociale : pensions, chômage, santé :

- La réforme des pensions en cours prévoit l'allongement de la durée du travail et un nouveau mode de calcul des montants qui, pour de nombreux travailleurs, seront revus à la baisse ;
- La dotation d'équilibre de la sécurité sociale (par laquelle le gouvernement s'engage à assurer l'équilibre de la Sécurité sociale) a été fortement fragilisée, les conditions de son octroi transformant désormais la sécurité sociale en une variable d'ajustement budgétaire. Sous cette législation, les économies imposées au système de soins de santé se montent à 2,1 milliards €⁸. Parallèlement, le remboursement des soins de santé a été réduit, les soins solidaires de première ligne ont été menacés (moratoire – à présent levé – sur l'ouverture de nouvelles maisons médicales), et un nombre croissant de prestataires de soins se déconventionnent, avec comme conséquence une augmentation des suppléments d'honoraires ;
- Dans le secteur des indemnités de maladies, les allocations ont été réduites pour certains assurés sociaux parmi les plus précarisés (jeunes, chômeurs, travailleurs avec bas salaires), et une politique d'"activation dure" des malades de longues durées a été menée. La réintégration socio-professionnelle de ces derniers, auparavant sur base volontaire, a été assortie de sanctions financières et de mécanismes de responsabilisation, et ce contre l'avis des partenaires sociaux. Les contrôles ont été renforcés et les mutualités ont été responsabilisées financièrement sur leurs résultats en matière de réintégration socio-professionnelle.

- Les allocations de chômage ont été rendues encore plus dégressives qu'auparavant, tandis que les allocations d'insertion accessibles aux jeunes ont vu leurs conditions d'éligibilité fortement resserrées. De ce fait, des milliers d'individus ont basculé d'une assurance sociale (l'assurance chômage) vers l'assistance sociale (le CPAS).

La majorité des partis de la coalition actuelle ne fait pas mystère non plus, si elle est reconduite en 2019, de sa volonté de s'attaquer à deux des acteurs principaux de l'État Social : les mutuelles et les syndicats. Elle projette de remettre en cause leur mission en tant qu'organismes payeurs pour les chômeurs et les malades ; d'organiser leur asphyxie financière ; d'imposer aux syndicats une forme juridique qui permette de les attaquer plus facilement en justice. Le but n'est même plus caché : affaiblir autant que possible les organisations sociales, et tourner ainsi la page, définitivement si possible, du modèle belge de concertation sociale et du compromis social.



3

S'IL N'Y A PLUS DE PACTE SOCIAL...

Pourtant, le néolibéralisme a perdu la légitimité politique et intellectuelle qui était la sienne depuis les années 1980. Les populations n'adhèrent plus aux dogmes du travailleur-entrepreneur, de la concurrence généralisée et de la mondialisation heureuse. Les manifestations d'indignation, de ressentiment et de lassitude se multiplient. À l'heure où nous mettons la dernière main à ce texte, la France et la Belgique connaissent un mouvement social inédit, les "gilets jaunes", qui, par-delà la revendication de baisse des taxes sur les carburants, exprime une désespérance profonde des classes moyennes et populaires. Parallèlement, la manifestation pour le climat du 2 décembre 2018 à Bruxelles a rassemblé plus de 70.000 personnes. De nombreux commentateurs ont opposé les deux mouvements, ceux qui pensent à leurs fins de mois d'un côté, ceux qui pensent à la fin du monde de l'autre. Nous sommes convaincus qu'ils pointent en réalité un même phénomène, une même crise systémique ou organique du modèle néolibéral destructeur à la fois de la cohésion sociale et des équilibres écologiques et climatiques qui sont le socle même de la civilisation et de l'humanité.

Pour poursuivre leurs politiques sans tenir compte de cette colère et de cette prise de conscience, les gouvernements néolibéraux s'appuient désormais sur une idéologie sécuritaire et identitaire. Car le discours xénophobe sur les migrations et les attaques sur l'État Social sont les deux faces d'une même médaille, qui s'alimentent mutuellement. Pour autant que ce terme soit pertinent, il faut souligner que la forme la plus courante du "populisme"



aujourd'hui n'est pas une forme de protestation contre le néolibéralisme, mais bien une nouvelle alliance, délétère, entre celui-ci et le nationalisme. Tel est le discours aujourd'hui dominant : une combinaison d'adhésion au capitalisme mondial et de reproduction du périmètre national, de culte de l'entreprise et de repli identitaire – qu'on pourrait résumer par la formule : "le libéralisme pour les riches et le nationalisme pour les pauvres"⁹.

L'État n'est plus dirigiste en matière économique que lorsqu'il s'agit de sauver les banques ou de flexibiliser le marché du travail, ou de faire face à toute forme un tant soit peu radicale de contestation sociale. L'objectif semble bien de remplacer l'État Social, jugé trop généreux et trop ouvert, par un État libéral-sécuritaire combinant une logique de relance autoritaire du marché, hostile aux "assistés" et aux précaires, et une logique sécuritaire et identitaire, hostile aux migrants et aux minorités. D'un côté, on cherche à se débarrasser du fardeau de la solidarité ; de l'autre, à construire une forteresse contre tous ceux qu'on juge surnuméraires, superflus.



Cette logique mène à la négation de tout Pacte social entre forces sociales, entre générations, entre communautés, et à la destruction de toute cohésion sociale et de toute soutenabilité écologique. Or aucune société ne peut fonctionner sans principes unificateurs et stabilisateurs, ni sans énoncer, de quelque manière, qu'il y a des choses qui ne se vendent et ne s'achètent pas. **Dans nos sociétés modernes qui ne s'appuient plus sur une "transcendance", c'est le Pacte social qui scelle l'accord de tous autour de principes fondamentaux : justice, dignité, émancipation.** Car l'autonomie de l'individu, sa capacité de faire des choix, de se projeter dans l'avenir, tant vantée (à juste titre) par l'individualisme, n'est possible que si cet individu dispose de supports d'existence tangibles – environnement sain, travail, logement, liens de sociabilité, droits civils, politiques et sociaux, etc. – qui le préservent des fluctuations incessantes du marché.

Ce sont ces conditions élémentaires de toute société qui sont aujourd'hui menacées. Elles doivent être restaurées à travers un nouveau Pacte social et écologique. Nous disons que c'est un impératif politique et moral, mais aussi l'intérêt bien compris de chacun, si nous ne voulons pas, tout simplement, que la société devienne invivable, gangrenée par la violence. Mais nous disons aussi que les contours d'un tel Pacte ne seront possibles à l'avenir que si les institutions existantes de l'État Social sont préservées. Non pas parce qu'elles seraient comme un trésor passé auquel des sociaux-démocrates nostalgiques s'accrocheraient désespérément, mais parce que ces institutions ont montré et montrent encore tous les jours leur efficacité et leur légitimité, et qu'elles sont le cadre de toute démocratie vivante qui se nourrit à la fois de luttes et de compromis. Ceci ne veut pas dire que ces institutions doivent demeurer figées dans leur glorieux passé, mais au contraire qu'elles doivent évoluer pour rester fidèles à la promesse d'émancipation qui les sous-tend.

4

L'ÉTAT SOCIAL-ÉCOLOGIQUE DANS UN MONDE QUI CHANGE

L'argument le plus souvent avancé à l'encontre de l'État Social est qu'il serait le reliquat d'une séquence historique désormais close. Le bouleversement des technologies, de l'économie et d'un monde devenu global, l'aurait rendu obsolète. Nous soutenons le contraire : l'État Social-écologique est apparié aux enjeux de demain, à condition qu'il soit renforcé, redéployé, pour rencontrer les nouveaux besoins sociaux et humains, notamment climatiques et environnementaux, et relever les défis soulevés par le "dérèglement du monde" (selon la juste expression d'Amin Maalouf)¹⁰. Nous n'avons pas besoin de moins, mais de plus d'État Social !

Ces défis sont au nombre de quatre :

1 L'évolution fulgurante des technologies du numérique et de la robotique bouleverse en profondeur nos sociétés depuis des décennies, et ses effets vont encore s'accroître à l'avenir. Le développement de l'économie des plateformes ou économie collaborative (de Wikipédia à Uber) remet en question les modes de production "classiques" sur lesquels l'État Social s'était construit. Certains soutiennent que l'évolution de l'intelligence artificielle va permettre la satisfaction des besoins de la société avec un nombre de plus en plus réduit de travailleurs, qui seront dotés d'un niveau de compétence de plus en plus élevé, et qu'il faut s'attendre à de gigantesques suppressions d'emplois. D'autres soutiennent au contraire que la production industrielle n'est pas menacée, mais reconfigurée par l'intelligence artificielle, le numérique et



la communication, et qu'il faut qualifier d'"hyperindustrielle" (plutôt que "postindustrielle") cette société où industrie et services, comme industrie et recherche, s'interpénètrent de plus en plus étroitement¹¹.

Quoi qu'il en soit, on peut gager que si l'emploi classique va peut-être se raréfier, sous l'effet de ces mutations, cela ne signifie certainement pas la "fin du travail". Le salariat, qui représente 83,6% des emplois en Belgique en 2016¹², restera encore longtemps la forme d'emploi dominante. Et la destruction des emplois qu'on annonce devrait logiquement permettre que se poursuive le trend séculaire de réduction collective du temps de travail. Il est vrai, par contre, que la structure de l'emploi change : il devient de plus en plus discontinu (alternances de périodes d'activité et de non-activité) et complexe (un même travailleur peut avoir plusieurs employeurs, sous des statuts différents).

Sous régime néolibéral, cette hétérogénéisation de l'emploi a jusqu'à présent été tendanciellement synonyme de précarisation : déclin du CDI, temps partiels, faux indépendants (tels les chauffeurs Uber ou les coursiers Deliveroo), voire sans statuts. Les femmes et les jeunes sont les premières victimes de cette précarisation du salariat, dont les effets se répercutent sur bien des aspects de l'existence (notamment la difficulté d'avoir accès à la propriété, ou tout simplement à un logement à un prix raisonnable). Quant à la révolution informatique, jusqu'à présent, loin d'être émancipatrice, elle a plutôt soumis les travailleurs (y compris les professions intellectuelles et les cadres) à des formes nouvelles de déshumanisation du travail : management par le stress, concurrence mortifère, incitation à la fraude, etc.

En réalité, le problème vient surtout de ce que la richesse créée par la société hyperindustrielle est accaparée par une minorité. Le défi sera donc de mettre en place une redistribution de cette richesse pour permettre à chaque individu de connaître la sécurité d'existence, condition de son autonomie, et d'imaginer un modèle de société où il pourra s'épanouir dans des activités socialement et écologiquement utiles (un "travail") qui ne seront pas forcément inféodées à la logique lucrative marchande. En d'autres termes, la question n'est pas de savoir s'il y a aura encore des emplois, mais quelle sera la qualité de ces emplois ; ni s'il y aura réduction du temps de travail, mais ce que l'on fera du temps libéré. La société de demain est potentiellement aussi émancipatrice qu'aliénante. Elle sera ce que nous déciderons collectivement qu'elle soit.

Nous pouvons ainsi identifier un premier chantier de l'État Social-écologique du XXI^e siècle : offrir des protections adaptées aux nouvelles formes d'emploi nées de la "société hyperindustrielle".

2 Depuis 1974, la croissance ne cesse de diminuer dans les pays d'Europe occidentale, en dépit de quelques pics cycliques. Mais doit-on le déplorer ? Un régime soutenu et qualitativement aveugle de croissance (industrielle ou hyperindustrielle) semble bien désormais incompatible avec les limites écologiques qu'a atteintes notre civilisation, en matière de climat, d'extinction des ressources et de pollution.

Chez les partisans comme les détracteurs de l'État Social, il est convenu de dire que celui-ci, pour garantir des prestations sociales de plus en plus généreuses, a besoin de taux de croissance élevés, et par conséquent qu'il ne peut subsister que dans un modèle économique ultra-productiviste¹³. Mais une telle vision confond le contexte historique dans lequel est né l'État Social (les "Trente Glorieuses"), contexte en effet marqué par un ultra-productivisme, et la logique de fonctionnement qui est la sienne, et qui vise au contraire une production maîtrisée. En effet, l'État Social repose sur la socialisation des revenus pour orienter ceux-ci vers les activités socialement et écologiquement utiles (santé, éducation, culture, environnement, etc.), alors qu'une logique aveuglement marchande s'accommode de la production de biens et services nuisibles (produits de consommation à haute empreinte écologique, médicaments inutiles voire dangereux, etc.).

L'enjeu à venir est de savoir si l'on accepte que la production reste soumise à la seule logique de la valeur d'échange – selon laquelle un travail n'est considéré comme "productif" que si son produit peut s'échanger sur le marché (même s'il s'avère socialement ou écologiquement destructeur). On ne peut nier que, historiquement, les acteurs de l'État Social, dont les syndicats, ont accepté cette logique tant qu'elle permettait, grâce à un rapport de forces favorable, une forte amélioration du niveau de vie des travailleurs. Il faut d'ailleurs reconnaître l'effet émancipateur de l'accès des classes populaires à certains biens de consommation (telle, au départ en tout cas, l'automobile).

Mais demain, il sera plus nécessaire que jamais de retrouver ce qui fait tout le sens de l'État Social : orienter la production économique vers les activités socialement et écologiquement utiles pour le bien-être et l'émancipation des individus. L'État Social le fait déjà, du reste, quand il subventionne des emplois dans le secteur non marchand, offre des possibilités de congés aux travailleurs, etc. Mais il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin, et d'élargir la définition de la démarchandisation à l'ensemble des dispositifs qui visent à déconnecter le revenu des travailleurs de la valeur d'échange du travail sur le marché, afin d'accroître leur autonomie individuelle.

En réalité, le problème est moins dans la baisse de la croissance en tant que telle, que dans l'exigence absurde des détenteurs de capitaux de continuer à réaliser des taux de rendement

élevés (5% et plus par an) alors que le taux de croissance de la production n'est que de 2% ou moins. Le capitalisme se condamne ainsi à organiser une surchauffe artificielle de l'économie, destructrice de l'environnement et génératrice de bulles spéculatives, et/ou à démanteler l'État Social réputé trop onéreux.

Contre cette tendance, le droit social ne devrait plus seulement avoir pour objectif de rééquilibrer le rapport de force dans la négociation des conditions de travail et de rémunération, mais aussi de relativiser la centralité du travail marchand et la logique productiviste, en donnant un statut de droit solide aux activités qui sont socialement et écologiquement utiles, mais non "rentables" selon les critères de l'échange marchand : activités éducatives, soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées, formation, engagement politique ou associatif, protection de l'environnement, etc.

L'identification de ces activités utiles, donc à valoriser, ainsi que leur mode de financement et les techniques juridiques pour valoriser ces activités, devront faire l'objet d'une délibération politique entre tous les acteurs de la société. Ainsi l'objectif de démarchandisation convergera avec un objectif de démocratisation de la société.

Tel est le deuxième chantier de l'État Social-écologique du XXI^e siècle : accompagner la civilisation dans sa sortie indispensable du dogme aveuglement productiviste qui sous-tend la logique lucrative du capitalisme.



3 Les modes de vie ont considérablement évolué. Le bouleversement le plus massif est certainement **l'accès des femmes au marché du travail**, qui a fait exploser le modèle "familialiste", "patriarcal" qui prédominait dans la première phase de développement de l'État Social. On ne peut évidemment que s'en réjouir ; mais il faut déplorer que les discriminations de genre persistent dans l'emploi ("plafond de verre", écart salarial de 21%¹⁴, etc.), et que les femmes soient encore structurellement astreintes à la "double journée", du fait d'une répartition inégali-taire des tâches domestiques. Encore progresser dans l'égalité entre les femmes et les hommes et concilier vie professionnelle et vie privée sont les souhaits prioritaires des jeunes générations.

Or, on constate que, à rebours de ces souhaits, les notions de "chef de famille" et de "coha-bitant" fondées sur le modèle patriarcal ancien sont maintenues, et même étendues, alors que l'accès des femmes à l'emploi, mais aussi les familles recomposées, la colocation, l'habitat intergénérationnel ou solidaire, rendent plus insupportables que jamais les discriminations qui touchent principalement les jeunes et les femmes.

Il est donc urgent que la notion de "cohabitant", utilisée pour réduire drastiquement les droits aux revenus de remplacement en cas de chômage, de maladie ou de handicap, soit supprimée ; il est tout aussi urgent de permettre à chacun de se constituer des droits propres aux prestations de la sécurité sociale pour prendre le relais des droits dits "dérivés"

L'État Social doit devenir neutre par rapport aux choix de vie des individus, et éviter tout biais dans l'égalité femme/homme, tout en ne cédant rien sur les droits acquis au fil des luttes so-ciales du XX^e siècle.

Un second défi est le vieillissement de la population, qui pose la question de la viabilité de notre système de retraites, mais aussi celle des structures de soins et de la prise en charge des personnes dépendantes. Si la logique capitaliste venait à prédominer dans ce domaine, seules les classes supérieures pourront à l'avenir financer cette prise en charge. C'est un enjeu démocratique fondamental de permettre à toutes et tous d'avoir accès à une retraite digne, épanouissante si possible, et à des structures de soins de qualité. C'est en outre une immense opportunité économique en termes d'emplois, à condition, à nouveau, de s'inscrire dans une réelle dynamique de démarchandisation des soins – dynamique qui, rappelons-le, était exacte-ment celle des fondateurs de la sécurité sociale.

Ce que nous disons ici des soins aux personnes âgées vaut tout autant pour les soins aux enfants, aux malades, et aux personnes handicapées physiques et mentales (dont les condi-tions d'existence et de prise en charge se sont dégradées ces dernières années). Ce que les

Anglo-saxons appellent “le care” devient une question politique centrale. Elle croise la question de genre, dans la mesure où ces activités sont encore effectuées, la plupart du temps, par des femmes, tantôt dans le cadre familial (autrement dit sans être rémunérées), tantôt dans le cadre marchand, tantôt encore au travers de prestataires du secteur non marchand ou du secteur marchand. L'État Social-écologique a un rôle fondamental à jouer en intégrant le care dans une logique de service public qui garantit au plus grand nombre le droit à recevoir des soins de qualité, et à ceux qui prestent ces soins, un statut et des protections qui reconnaissent le care comme activité socialement utile.

Tel est donc le troisième chantier de l'État Social-écologique du XXI^e siècle : promouvoir l'égalité femme/homme par l'individualisation des prestations sociales et émanciper les activités de soin, en pleine expansion, de la logique marchande.

④ **L'internationalisation des échanges** est un autre argument constamment avancé pour déclarer l'obsolescence de l'État Social : il grèverait dangereusement la compétitivité des entreprises, et il créerait, en plus, un insupportable “appel d'air” pour tous les miséreux de la planète. La globalisation commanderait d'aligner le financement de l'État Social, et donc ses prestations, sur des standards sociaux moins onéreux économiquement, et d'en fermer l'accès à des populations migrantes “envahissantes” et dangereuses en raison de leur radicalisme religieux. Selon les populistes, ce sont les progressistes qui mettraient la sécurité sociale en péril en plaidant pour l'ouverture des frontières aux migrants en provenance de Syrie, d'Irak ou d'Éthiopie.

Une image suffira à montrer la malhonnêteté d'une telle représentation anxiogène de la réalité migratoire. Si l'on compare la Belgique à un stade de 10.000 places, les immigrés en provenance d'Asie occidentale (Syriens, Afghans) occupaient en 2015, au plus fort de la crise migratoire... 5 places. Qui peut croire que telle est la menace sur le budget de la sécurité sociale ? Par contre, la propagande libérale-sécuritaire n'a pas un mot au sujet des 27.000 Roumains, Bulgares, Polonais arrivant chaque année, souvent comme “travailleurs détachés”, sous le joug d'employeurs qui fraudent souvent sans scrupule nos lois sociales et fiscales (les Roumains sont la première nationalité victime de la traite des êtres humains en Belgique). D'un côté, le mythe d'une “invasion” migratoire en provenance d'Asie et d'Afrique, et de l'autre la réalité d'une Europe qui dérégule le marché du travail et organise une concurrence délétaire entre travailleurs...

L'État Social en Belgique a toujours composé avec l'immigration. Sa mise en place est contemporaine de l'arrivée de la première grande vague d'immigration italienne. Il y a cependant deux différences structurelles avec cette époque : la première est que les flux sont aujourd'hui plus diversifiés, en provenance de toutes les régions du monde, notamment du Sud, nous obligeant

à adopter une perspective “postcoloniale” ou “décoloniale” jusqu’ici largement absente ; la seconde différence est que ces flux se sont aussi intensifiés : le solde migratoire était de 42.000 personnes en 2016¹⁵, c’est-à-dire chaque année l’équivalent d’une ville comme Verviers à “intégrer”, soit (relativisons à nouveau) une cinquantaine de places dans le “stade Belgique” qui en compte dix mille... Traiter ces nouvelles populations dans un esprit de forteresse, à coup d’injonctions sécuritaires et xénophobes, est le plus sûr moyen d’échouer à relever le défi que représente leur intégration.

L’État Social n’est pas menacé par la migration, mais par l’absence de régulation du marché du travail européen, ainsi que par les déséquilibres économiques, géopolitiques, et aujourd’hui climatiques, entre centre et périphérie de l’économie-monde. Ce ne sont pas les migrants qui mettent en danger notre système social, mais l’espace d’inégalité et de tensions dans lequel ils circulent. Il faut donc travailler à une réelle convergence des politiques sociales au niveau européen, et même transatlantique. Ce ne serait pas une première : la Déclaration de Philadelphie et les accords de Breton Woods, en 1944, avaient permis l’institution de l’État Social en Occident¹⁶. Mais cette nécessaire vue “globale” ne dispense pas chaque État de refonder un Pacte social et écologique à partir des réalités qui lui sont propres, dans une perspective de confiance à l’égard des migrants. Les politiques sociales doivent, dans chaque État, permettre à tous, sans discrimination aucune, de connaître la sécurité d’existence.

Un quatrième chantier de l’État Social-écologique du XXI^e siècle se profile ainsi : intégrer les migrants dans notre nouveau Pacte social et écologique, et travailler au niveau international, pour la plus grande convergence possible vers le haut des politiques sociales.

On le voit, les défis du monde demain ne rendent pas l’État social obsolète, mais plus actuel que jamais.

Le défi de l’informatique et de la robotique appelle des statuts et des protections qui sont le

① cœur de cible de l’État Social ;

Le défi environnemental le pousse à aller plus avant dans la voie de la démarchandisation, qui

② est son objectif original, en soutenant les activités socialement et écologiquement utiles ;

Le principe d’égalité femme/homme le pousse pareillement à généraliser le principe de l’indivi-

③ dualisation des prestations et à embrasser les enjeux liés aux activités de soin ;

Le défi migratoire le conduit enfin à sortir du cadre national étreint dans lequel le populisme

④ xénophobe voudrait l’enfermer, et qui ne correspond en fait ni à son histoire ni à son esprit.

Un État Social moins productiviste, mais encore plus protecteur, plus égalitaire, plus ouvert : voilà ce dont nous avons besoin pour mettre fin à la crise organique engendrée par trente années de politiques néolibérales.

5

“CITOYENNETÉ SOCIALE” PLUTÔT QU’“ALLOCATION UNIVERSELLE”

Pour réaliser un tel objectif, un nombre croissant d'intellectuels, de politiques et de militants plaident aujourd'hui pour l'instauration d'une "allocation universelle" qui garantirait à tout individu un revenu inconditionnel, c'est-à-dire découplé de toute obligation de travailler et même d'en chercher. La diversité de ces théories est extrême, des plus néolibérales qui proposent qu'un tel revenu remplace tout ou partie des protections sociales existantes (salaire minimum, assurance-chômage, allocations familiales, pensions, etc.) aux plus "révolutionnaires" qui y voient un moyen d'émanciper l'homme du travail et de sortir de la société capitaliste.

Il faut porter le plus grand intérêt aux propositions (qu'on les nomme "allocation universelle", "revenu de base", "revenu d'existence", etc.) dont l'objectif est non seulement de garantir à tout être humain un support d'existence permettant son épanouissement et son émancipation, mais aussi de lui offrir la possibilité d'accéder à des emplois de qualité (donc de refuser ceux qui ne le seraient pas) et de s'engager dans des activités citoyennes, associatives ou autres socialement et écologiquement utiles. Nous partageons le souci de ceux qui veulent individualiser et universaliser les prestations sociales, fournir de nouvelles protections aux travailleurs en régime "hyperindustriel" (carrières incomplètes et atypiques), ou encore vaincre la pauvreté indigne d'un pays riche.



Les difficultés surgissent dès que les propositions se font plus concrètes. Si le montant est modeste (par exemple 300€), il ne peut permettre un niveau de vie décent (même s'il se cumule avec certaines allocations), et n'offre pas de réelle autonomie dans la recherche d'un emploi de qualité. Si le montant se situe au niveau du seuil de pauvreté (1.139€ nets par mois pour un isolé¹⁷), voire du salaire minimum (1.594€ par mois¹⁸), il serait certes de nature à équilibrer le rapport de forces sur le marché du travail, à mettre fin au régime de contrôle et de sanction des services sociaux, ou encore à favoriser les activités socialement utiles. Nous répétons que nous partageons ces objectifs. Mais outre la question de son financement, on peut craindre qu'une telle allocation ne renforce la dualisation de la société, entre les "productifs" hautement qualifiés et rémunérés, et les "improductifs" relégués aux occupations domestiques ou conviviales. Les femmes, en particulier, ne risquent-elles pas d'être poussées à se retirer du monde du travail et à rester au foyer ?



Nous pensons que s'il faut accueillir positivement toute proposition visant à sécuriser l'existence des individus en leur offrant des supports matériels inconditionnels, c'est en tenant fermement à quatre balises fondamentales :

- 1 Les piliers de l'État Social, qui ne doivent en aucun cas être fragilisés : sécurité sociale, droit du travail et services publics. Nous estimons en particulier que toute allocation doit prendre place au sein de la sécurité sociale, et ne surtout pas apparaître comme une alternative à celle-ci.
- 2 La vocation de l'État Social est d'assurer un mieux-être social, et non un filet de protection minimale ; il est de renforcer la cohésion sociale, et non de favoriser la liberté de chacun de consommer comme il l'entend.
- 3 L'objectif politique doit rester de garantir à tout être humain un emploi de qualité, c'est-à-dire non seulement un emploi assorti d'une rémunération correcte et d'un statut protecteur, mais qui soit aussi, autant que possible, une activité socialement et écologiquement utile, qui donne sens à son existence.
- 4 Il faut garder la réduction collective du temps de travail comme objectif prioritaire de toute politique de progrès.

C'est pourquoi le cadre de discussion approprié sur les protections sociales, selon nous, doit rester celui de **la citoyenneté sociale, c'est-à-dire l'institution et l'activation de droits qui soient la reconnaissance de l'utilité sociale du travailleur et de son statut de sujet de droit**¹⁹.

Il ne faut pas donner l'impression de s'engager dans la voie de la "fin du travail" en contribuant de quelque manière à dévaloriser l'emploi et le salariat. Abandonner la promotion de la "valeur-travail" aux conservateurs et aux néolibéraux serait une grave erreur. Au contraire, il faut faire du travail-emploi une valeur sociale fondamentale, ce qui signifie, dans une perspective progressiste, l'assortir de droits et en faire une activité aussi socialement et écologiquement utile que possible, émancipée de la seule logique marchande. Il n'y a aucune contradiction entre la défense de la valeur-travail et la réduction collective du temps de travail. Au contraire : celle-ci est le résultat d'une juste répartition des gains de productivité, c'est-à-dire d'une organisation socialement rationnelle du travail lui-même.

6

SEPT PRINCIPES POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL-ÉCOLOGIQUE

Nous n'avons pas vocation à formuler des propositions politiques précises : c'est le rôle des partis politiques, des syndicats, des associations, des citoyens eux-mêmes. Notre texte est avant tout une invitation au débat. Mais nous voulons rappeler les principes éthiques et politiques qui sont au fondement de l'État Social-écologique tel que nous le concevons – de ses trois piliers et des trois dynamiques politiques qui l'accompagnent. Ces principes doivent, selon nous, orienter toute délibération démocratique autour d'un nouveau Pacte social-écologique.

1. Principe de solidarité : la cohésion sociale

Alors que l'État Social se donne pour mission de réduire l'insécurité sociale inhérente au marché, dorénavant, l'État néolibéral crée lui-même cette insécurité, entretenant ainsi une demande infinie de sécurité et d'identité. Le premier choix est celui de la dynamique sociétale que l'on veut pour la civilisation : plus la société, sur le plan social, parvient à assurer la cohésion en son sein, en resserrant les écarts entre les classes et les groupes, moins l'individu aura besoin, sur le plan symbolique, de référents identitaires de type nationaliste ou communautaire ; à l'inverse, moins une société forme un monde commun, car désagrégée par la concurrence et les inégalités, plus l'individu aura tendance, pour se constituer un "monde" sur le plan symbolique, à se tourner vers des identités tendanciellement exclusives. À l'évidence, l'offensive libérale-sécuri-



taire a provoqué la bascule d'un "cycle" à l'autre, érigeant lesdites "identités" en enjeu politique disproportionné, mais incontournable. Il faut inverser cette dynamique.

À cette fin, il faut retrouver le principe de solidarité, ou si l'on veut de responsabilité collective, qui implique entre autres que la couverture de sécurité sociale est accordée non pas en réparation d'une faute commise par les acteurs sociaux (travailleurs ou employeurs), mais à cause d'un risque social qui est collectivement assumé. Garder à l'esprit ce principe fondamental est primordial, à l'heure où certains suggèrent d'exclure de l'assurance soins de santé tel ou tel comportement à risque.

2. Principe d'émancipation : la démarchandisation

L'État Social doit retrouver sa vocation première, qui est de soustraire aux aléas du marché du travail tout ce qui est essentiel à l'émancipation des individus et à la satisfaction de ses besoins fondamentaux.

En matière de soins de santé, cela signifie là aussi une inversion de dynamique : il faut que le budget de l'assurance maladie soit basé sur les besoins réels de santé publique, et non aligné sur des objectifs de croissance économique. Cela ne pourra se réaliser que par un renforcement de la concertation sociale dans l'élaboration du budget de l'INAMI, en ce compris pour la fixation du prix des médicaments. Il faut également encourager la couverture totale des soins de santé de première ligne, en vertu d'un principe élémentaire de droit à la santé, mais aussi de saine gestion (les études montrant que leur coût est largement compensé par la réduction des dépenses dans les soins d'urgence et autres).

Dans cette perspective, nous nous inquiétons de la tendance grandissante au "déconventionnement" des prestataires de soins. Jusqu'il y a quelques années, les accords et conventions entre organismes assureurs et prestataires de soins (médecins, dentistes, etc.) conclus à intervalles périodiques dans le cadre de l'INAMI ont assuré une bonne sécurité tarifaire aux patients. Mais cette garantie d'être soigné correctement à des prix accessibles à toutes et tous est menacée dans de nombreuses professions de santé et régions. Un nouveau contrat social avec la médecine libérale est nécessaire en assurance maladie pour gérer la tension entre l'augmentation des besoins et la croissance limitée des ressources dans une dynamique de démarchandisation des soins. L'ambition commune de garantir l'accessibilité et la sécurité tarifaire des patients ainsi que le haut niveau de qualité de nos soins de santé doit constituer le socle de base de ce nouveau contrat social. Dans la recherche de nouveaux compromis équilibrés, la priorité devra être donnée aux médecins qui adhèrent aux accords tarifaires dans l'allocation

des moyens limités de l'assurance santé. L'accessibilité financière aux soins est une priorité.

La réorganisation du système de santé passe par une nouvelle programmation de l'ensemble des lignes de soins, en fonction des besoins de la population. C'est le concept même d'hôpital qui doit être redéfini. La future organisation du système de santé, qui accordera une place centrale au patient, suppose, dans une perspective émancipatrice : une politique de promotion de la santé de long terme, constante et bien construite ; une prise en charge globale et multidisciplinaire du patient ; une concertation multidisciplinaire entre tous les prestataires et institutions de soins ; la complémentarité entre les différentes lignes de soins, avec une priorité à la prise en charge ambulatoire, hors institutions ; l'accessibilité au système de soins et la lutte contre les inégalités sociales dans le domaine de la santé – qui concerne l'ensemble du champ d'action politique.

Tous ces objectifs peuvent être rencontrés dans le cadre de notre système de soins de santé tel qu'il est organisé actuellement. Rappelons que, comparé à celui des États-Unis par exemple, il est à la fois plus juste et... moins coûteux. Les États-Unis consacrent 17,2% de leur PIB aux soins de santé (contre 10,4% en Belgique)²⁰, et ils sont en même temps un des pays de l'OCDE où les indicateurs de santé sont les moins bons, et le seul où la couverture médicale n'est pas universelle ni même quasiment universelle.

En matière de retraite, cela signifie renforcer le premier pilier légal de pension qui doit garantir à chaque retraité-e, ayant accompli une carrière professionnelle complète, un niveau de revenu lui permettant de ne pas connaître de chute brutale de son niveau de vie après la fin de cette carrière. La tendance politique dominante, depuis des années, est de développer le deuxième pilier de pension (assurances-groupe), présenté comme une heureuse alternative au premier pilier qui serait inéluctablement voué à se rétrécir à l'avenir. Tout en comprenant les organisations de défense des travailleurs qui négocient dans le cadre du second pilier pour améliorer les pensions de ces derniers, il faut être conscients qu'il n'offre absolument pas la même garantie d'une pension correcte que le premier pilier. Il est, par ailleurs, distribué de manière particulièrement inégalitaire selon les catégories sociales et le genre. Celui-ci doit donc rester le socle de notre système de retraites ; et pour cela il doit être renforcé. Quant à l'épargne et la capitalisation individuelles, elles ne sont pas à proprement parler un "pilier" de pension, puisqu'elles ne relèvent d'aucun mécanisme de solidarité ni de mutualisation.

Alors que les carrières atypiques vont s'accroître, il faut harmoniser les régimes de pension entre tous les travailleurs et maintenir le principe de périodes assimilées au travail sans limites pour tout ce qui touche à l'incapacité de travail et au chômage involontaire, et avec un plafond à discuter

entre interlocuteurs sociaux pour ce qui relève des périodes de "temps choisi" (pause carrière et réduction volontaire du temps de travail, congés thématiques, etc.).

3. Principe de valeur-travail : des statuts protecteurs

Défendre vraiment la valeur-travail, c'est garantir à tous un emploi de qualité assorti d'un statut protecteur, tout en s'engageant dans la voie de la réduction collective du temps de travail. À cette fin, l'État Social doit retrouver l'une de ses vocations premières, qui est de contrebalancer la logique contractuelle basée sur un accord entre intérêts individuels, par une logique institutionnelle basée sur la loi, la convention collective et l'intérêt général. Dans un contexte de fragilisation des statuts et des carrières, il faut soutenir fermement que le lien de dépendance économique réelle devrait être le seul critère du contrat de travail, ce qui permet de dénoncer la fiction de travailleur "indépendant" que l'on tente d'appliquer, par exemple, aux



chauffeurs Uber. Indexer le degré de protection du travailleur sur celui de sa dépendance de fait, c'est à la fois retrouver un des fondamentaux du droit du travail depuis ses origines, et s'adapter aux nouvelles formes de travail nées de la société hyperindustrielle et de l'économie de plateformes.

Sur cette base pourrait être repensée la distinction, structurante dans notre histoire, entre les statuts de salarié et d'indépendant. Nous pensons qu'il est nécessaire d'étendre le droit du travail "au-delà de l'emploi" pour embrasser toutes les formes de travail économiquement dépendant et pour garantir les droits les plus protecteurs à ceux des travailleurs qui sont engagés dans des carrières atypiques ou incomplètes²¹. On pourrait ainsi renverser la tendance dominante actuelle qui est la création de nouveaux statuts de travailleurs (jobs étudiants, flexi-jobs étendus à d'autres secteurs que l'HORECA et aux pensionnés, etc.) qui sont en fait des sous-statuts qui créent une concurrence déloyale par rapport aux emplois classiques (en plus d'échapper totalement ou pour partie au paiement de cotisations sociales).

Défendre vraiment la valeur-travail, c'est aussi cesser de stigmatiser les chômeurs, et par là, repenser les politiques dites "d'activation". Ces dernières décennies, la tendance dominante de ces politiques est le recours à la contrainte forte : sanctions ; dégressivité ; exclusion ; moindre valorisation de certaines périodes assimilées en matière de pension ; allongement du stage en incapacité de travail ; maintien des minima sociaux sous le seuil de pauvreté. La logique de cette ligne dure, néolibérale, est le retour immédiat à l'emploi (workfare plutôt que welfare). Or cette "ligne dure" néolibérale, en plus d'être culpabilisante, s'est avérée inefficace : 80% des personnes touchées par des sanctions ou un durcissement des conditions d'accès au chômage disparaissent des chiffres du chômage sans pour autant retrouver le chemin du travail²².

Il existe heureusement aussi un autre courant de "l'activation", qui prend acte des difficultés réelles d'insertion des demandeurs d'emploi, et qui met l'accent lui sur les politiques d'accompagnement individualisé, dans une logique de "double droit" (droit à la prestation et droit à l'insertion). Nous suggérons de réorienter l'activation en délaissant la logique de contrôle et de sanction, de manière à ce que l'activation contribue effectivement à la concrétisation du droit au travail (consacré par l'article 23 de la Constitution). Au niveau de leur justiciabilité, une "clause générale" devrait permettre de disqualifier les éventuelles sanctions lorsque le droit à un accompagnement de qualité n'a pas été effectif.

À cette fin, les mesures d'activation-accompagnement doivent viser à augmenter les possibilités d'accéder à un emploi librement entrepris et de qualité. Et parmi les droits, services et opportunités liés à l'emploi, le droit à l'accompagnement et à la formation doit être renforcé, ainsi

que le droit de pouvoir discuter, voire contester, les orientations proposées par le service public de l'emploi ou le CPAS. Au niveau du "contenu" de ces dispositifs d'activation, l'employabilité ne doit pas être le seul objectif des politiques d'accompagnement et de formation, qui doivent aussi viser à un renforcement des ressources relationnelles. Pour les personnes handicapées ou celles qui souffrent de maladies chroniques, le droit à la réhabilitation est un droit spécifique à l'accompagnement, la formation et le retour à l'emploi qui doit rester volontaire (et non assorti de contrôle ou de lien avec l'indemnisation).

4. Principe d'intérêt général : les services publics et les services d'intérêt général

Comme on l'a dit, la logique de l'État Social-écologique est celle de l'intérêt général, qui est plus que le simple jeu des intérêts individuels. Après trois décennies de privatisation et de "New Public Management", les services publics doivent retrouver leur mission première qui est de garantir un accès égal aux services essentiels au bien-être, à la sécurité, à l'éducation et à l'émancipation des individus.

Aujourd'hui, un service public essentiel comme celui de la justice se trouve sinistré. L'accès à la justice devient de plus en plus difficile aux plus modestes. La mise en place d'un service gratuit de première ligne, et/ou d'un système assurantiel comparable à celui des soins de santé, doit être envisagée.

La question des soins (care) aux âgés dépendants, mais aussi aux enfants et aux personnes handicapées physiques et mentales, est appelée à devenir, on l'a dit, une question politique cruciale. La tentation est soit de laisser au marché ces activités, avec le risque d'une dualisation accrue de la société, soit d'encourager les femmes à prendre soin des enfants et des âgés, c'est-à-dire de les reléguer dans la sphère domestique. Une piste féconde pour sortir de cette aporie se trouve sans doute dans la mise en place de structures d'accueil et d'équipements (crèches ; maisons de soins et de repos ; dispositifs de prise en charge des personnes handicapées...) dans une perspective, précisément, de service public ou de services d'intérêt général.

Car bien entendu, à côté des services publics, organisés par ou sous le contrôle des États, qui échappent aux lois du marché, et des entreprises privées, qui sont entièrement soumises aux lois du marché, il existe nombre d'institutions, reconnues par le droit européen, qui, tout en étant des entreprises privées, peuvent bénéficier d'exemptions et de droits particuliers parce qu'elles remplissent une tâche sociale d'intérêt général : les "services d'intérêt général" (SIG) ou "services d'intérêt économique général" (SIEG) – telles que, en Belgique, les mutualités. Ce type d'organisations appartient assurément pleinement à l'État Social-écologique.

Il est également d'intérêt général de permettre l'intégration de tous les jeunes dans le marché du travail, par exemple en offrant un contrat avec une perspective de 3 ans permettant une vraie expérience et une stabilité financière à tous les jeunes actifs de moins de 30 ans qui ne trouvent pas d'emplois stables. En faisant ainsi jouer aux pouvoirs publics le rôle d'employeur en dernier ressort, on donne une incarnation concrète à l'article 23 de la Constitution, qui proclame le droit au travail.

5. Principe de développement durable : la régulation de l'économie

Le développement durable n'est plus seulement un objectif désirable, c'est aujourd'hui une nécessité vitale. Or les marchés s'avèrent incapables de relever ce défi, car leur temporalité est à court terme (la rentabilité des investissements se calcule sur quelques années, parfois quelques mois).

L'État Social doit se faire État Social-écologique, pour répondre à la crise de la soutenabilité environnementale, comme il a su relever les défis de la reconstruction sociale après 1945. Dans cette perspective, il doit orienter les investissements en direction de la production socialement et écologiquement "utile".

Ces trois dernières années, la Banque centrale européenne a injecté plus de 2.500 milliards de liquidités sur les marchés, alors qu'il eût certainement été plus opportun d'affecter de telles sommes à des investissements concertés en matière (entre autres) d'énergies nouvelles, d'aménagement des territoires ou de soins aux âgés.

Dans cette optique, la Belgique devrait officiellement soutenir le "Projet de Pacte européen pour le climat" présenté en 2017 par 150 personnalités (de droite comme de gauche), et qui propose entre autres la création d'un "budget climat" européen de 100 milliards par an à investir dans des projets fondamentaux qui ne sont pas immédiatement rentables, et qui serait financé en stoppant les subventions aux énergies fossiles et en relevant de 5 % l'impôt sur les bénéfices. Le collectif escompte ainsi la création de 5 ou 6 millions d'emplois utiles, durables et non délocalisables²³.

En tout état de cause, la nécessaire transition écologique ne sera pas possible dans le modèle économique néolibéral actuel, sauf à peser sur les plus faibles, via par exemple une augmentation des taxes sur les carburants. **Le récent mouvement des "gilets jaunes" a révélé combien se trompent, ceux qui pensent qu'on peut isoler la question de la transition écologique de celle de la justice sociale²⁴.**

6. Principe de justice sociale : la redistribution des richesses

La fonction de redistribution de l'État a été jouée au XX^e siècle par l'impôt progressif, avec des taux marginaux supérieurs élevés pour diminuer les effets de rente, et par les cotisations sociales des employeurs et des travailleurs. Or à partir des années 1980, les gouvernements ont procédé à une baisse vertigineuse du taux supérieur de l'impôt sur le revenu (aux États-Unis de 70% en 1980 à 28% en 1988 ; en Europe dans des proportions moindres) et à une baisse parallèle de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, qui est passé en Europe de 40% à 19% en moyenne, alors qu'aux États-Unis, de Roosevelt à Obama, il restait stable à 38% (Trump l'a abaissé à 24%)²⁵.

Depuis son origine, le financement de la Sécurité sociale est fondé sur le principe de l'assurance solidaire qui établit une solidarité entre hauts et bas revenus et entre actifs et non-actifs. En 2016, le budget de la sécurité sociale fédérale s'élevait à 93 milliards d'euros soit 22% du PIB²⁶. La principale source (62,2%) est constituée par les cotisations sociales patronales et personnelles (appelées de manière connotée "charges sur le travail"), à laquelle s'ajoutent les subventions des pouvoirs publics (22,3%) et le financement alternatif de l'État (10,6% essentiellement alimenté par la TVA). Depuis 2010, la subvention dite "de base" a été complétée par une "dotation d'équilibre" visant à assurer en dernière instance l'équilibre du budget de la sécurité sociale. La part du financement public a considérablement varié dans le temps. Elle a également été profondément modifiée à la faveur de la sixième réforme de l'État qui a transféré vers les régions et les communautés une série de compétences sociales pour un montant de 15,9 milliards € (allocations familiales, réductions groupes cibles, politiques d'activation des chômeurs, titres-services, maisons de repos, une partie de la politique hospitalière, etc.).



Depuis les années 1980, en raison des restrictions imposées aux dotations des administrations publiques, les gouvernements successifs ont utilisé la manne financière que représente la sécurité sociale des travailleurs salariés pour mettre en œuvre des politiques qui, de la sorte, ne tombaient plus à charge des dépenses primaires (budget de l'État), en particulier via des réductions de cotisation en faveur de groupes cibles (jeunes, moins qualifiés, etc.). Cette tendance a encore été accentuée depuis 2014, avec les réductions de cotisations patronales au titre de la compétitivité, le "Tax Shift", (au total 7,7 milliards € en 2016 et 10,3 milliards € à l'horizon 2020), bien que leur effet réel sur la création d'emplois demeure non établi. De même, le saut d'index mis en œuvre en 2015 a un impact à long terme sur les recettes de la sécurité sociale.

Le pouvoir politique doit aujourd'hui retrouver la maîtrise de la fiscalité ; et les interlocuteurs sociaux, celle des cotisations. L'État doit desserrer l'étau de la dette et retrouver le sens d'une fiscalité redistributive. Plusieurs pistes peuvent être explorées (elles ne sont pas exclusives) : simplifier une législation fiscale que sa complexité, en l'état actuel, empêche d'être efficace ; renforcer les dispositifs de répression de l'évasion et de la fraude fiscale et sociale sous toutes leurs formes et les faire porter de manière prioritaire sur les sources d'impôt les plus importantes ; instaurer un impôt sur les hauts patrimoines et les hauts revenus ; relever le taux supérieur de l'impôt sur le revenu ; veiller à un prélèvement effectif de l'impôt sur les sociétés, et même le relever (en concertation au niveau européen, idéalement) ; rétablir la dotation d'équilibre de la Sécurité sociale ; mettre fin aux réductions et exonérations de cotisations déstructurantes du marché de l'emploi (comme on l'a mentionné sur les "flexi-jobs") ; rendre les cotisations sociales des travailleurs indépendants, actuellement dégressives, proportionnelles aux revenus professionnels.

Nous ne préconisons pas une "révolution" fiscale qui ferait bondir le taux de prélèvement de 50% du PIB comme c'est le cas actuellement pour le porter à 60%-70%, mais de rétablir simplement la logique de la progressivité, et de lutter contre la constitution de patrimoines et de rentes qui, en plus d'être socialement excessifs, sont économiquement stériles. Un nouveau Pacte fiscal est selon nous possible, qui tablerait sur 3-4% de prélèvement supplémentaires de PIB sur le capital pour permettre à l'État Social-écologique de remplir ses missions essentielles et lui faire relever les défis nouveaux qui attendent nos sociétés.

7. Principe de démocratie : la concertation sociale

L'État Social-écologique, avec ses mécanismes de concertation spécifiques, est une institution de la démocratie ; elle est le complément indispensable des institutions parlementaires fondées sur le suffrage universel, et des institutions de l'État de droit.

Le financement basé sur les cotisations implique la gestion paritaire de la sécurité sociale, qui est le cœur du modèle de concertation sociale belge et est un gage de stabilité et de cohésion sociales. Ces dernières décennies, toutefois, le gouvernement a pris une part grandissante dans cette gestion qui est devenue tripartite. Plus globalement, nous avons vu que la concertation sociale avait connu une double "évaporation", par "le haut", avec l'intervention de plus en plus autoritaire de l'État (et via celui-ci, de l'Union européenne), et par "le bas", à travers des accords par entreprise et non plus par branche ou au niveau interprofessionnel.

Nous plaidons pour une relance de la concertation sociale, mais en toute conscience que l'objet de la concertation a changé, du fait que nous devons dorénavant penser un modèle social "non productiviste" : la concertation sociale à l'avenir ne consistera plus seulement dans le partage des fruits de la croissance (notamment via les salaires), mais aussi dans la répartition du temps de travail, la nature des contrats, la formation tout au long de la vie, la lutte contre les discriminations salariales ou autres, l'individualisation des prestations et le bien-être au travail, ainsi que dans la gestion du changement (restructurations, carrières intermittentes, etc.).

Il faut repolitiser l'État Social pour augmenter sa légitimité. Une voie pourrait être une plus grande insertion de la sécurité sociale dans le jeu de la démocratie parlementaire, non pas au détriment de la concertation sociale et de la gestion paritaire, mais en renforçant le rôle de contrôle de l'exécutif par le Parlement en matière de sécurité sociale. On pourrait imaginer que des majorités spéciales soient dorénavant requises pour l'adoption de lois touchant aux grands équilibres de l'État Social-écologique.

Un autre chantier serait d'étendre les droits économiques, sociaux et culturels dans les entreprises elles-mêmes, quel que soit leur statut (entreprises privées à but lucratif, économie sociale, services publics), pour permettre aux travailleurs d'avoir davantage d'emprise sur la conception et l'organisation du travail, et sur celles du système productif lui-même.

7

UNE EUROPE SOCIALE-ÉCOLOGIQUE ?

De nouvelles politiques macroéconomiques, comme de nouvelles politiques sociales, requièrent plus que jamais une coordination internationale. Rappelons que cela a déjà été le cas au moment de la création de l'État Social en 1944, qui a été rendue possible grâce à une harmonisation et une régulation des marchés et des monnaies à travers les accords de Bretton Woods, dans la foulée de la "Déclaration de Philadelphie". C'est pourquoi nous plaidons pour la construction d'un modèle social européen à travers un Traité de convergence sociale européen, doublé d'un Traité de convergence fiscale.

Certes, dans l'état de délabrement, voire de dislocation dans lequel se trouve l'Union européenne, un tel objectif peut paraître complètement illusoire. La construction européenne est devenue insoutenable dans les formes néolibérales et xénophobes qui sont devenues les siennes ; mais elle reste indispensable, car aucun des défis politique, économique, social, écologique que nous avons devant nous ne sera mieux traité dans le seul cadre national. Il faut qu'une Europe "sociale-écologique", une "Europe du bien vivre" succède aux précédentes stratégies marquées par le paradigme de la croissance économique ("Stratégie de Lisbonne" et "Europe 2020").

Annoncé dès 2015 pour redonner un élan à l'Europe sociale, le socle européen des droits sociaux a été proclamé par le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne à



l'occasion du Sommet social de Göteborg de novembre 2017. Ce socle vise à combiner développement économique et renforcement des progrès sociaux, selon la logique d'"économie sociale de marché" inscrite dans les Traités, dans le respect des compétences actuelles de l'Union européenne et des États membres. De ce fait, il s'apparente davantage à une grille de lecture qu'à un texte contraignant conduisant à une véritable convergence sociale ascendante européenne.

Nous pensons qu'il faut aller plus loin : à moyen terme, en contraignant juridiquement l'Union européenne à respecter ce Socle dans l'exercice de toutes ses politiques, y compris le monitoring économique et budgétaire, et en luttant contre la concurrence déloyale, le dumping social, les irrégularités et fraudes diverses en matière de fiscalité et de sécurité sociale, et en renforçant la coopération entre les États membres en matière d'inspection du travail (à travers par exemple une Autorité européenne du Travail) ; à long terme en promouvant **un véritable "Traité de convergence sociale" comprenant une harmonisation "par le haut" des droits sociaux et de la fiscalité, ainsi qu'une stratégie globale en faveur du développement durable.**

Au-delà de l'Union européenne, le socle des droits sociaux est aussi à envisager à l'échelon international. Tout un ensemble de normes internationales posant le cadre normatif du droit à la sécurité sociale a été établi par l'Organisation internationale du Travail - OIT. La norme la plus récente, la Recommandation n°202 sur les socles de protection sociale de 2012, traduit l'engagement international de garantir au minimum un niveau de sécurité sociale à tous sous la forme d'un "socle de protection sociale" défini à l'échelle nationale et d'assurer progressivement une gamme de prestations plus large et un niveau de protection supérieur.

La mise en place des systèmes de sécurité sociale, y compris des socles, apparaît également dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Objectif de Développement durable - ODD 1.3 appelle les pays à mettre en place des systèmes de protection sociale pour tous, y compris des socles adaptés au contexte national, afin de réduire et de lutter contre la pauvreté. Le lien intrinsèque entre protection sociale et développement durable se retrouve dans plusieurs autres objectifs, dont la couverture sanitaire universelle (ODD 3.8), l'égalité entre les sexes (ODD 5.4), l'accès à des emplois décents et la croissance économique (SDG 8.5) et une plus grande égalité (ODD 10.4).

À l'heure où le droit à la sécurité sociale n'est pas encore une réalité pour plus de 70% de la population mondiale (qui n'ont "pas encore" accès, ou "seulement partiellement", à un système complet de protection sociale), le chemin à parcourir pour une véritable justice sociale à l'échelle globale demeure encore long. Pour aller dans ce sens, il faudra articuler l'universalisme des normes adoptées par l'OIT avec la diversité des mécanismes adaptés en fonction des spécificités nationales, en se fondant sur un socle commun de valeurs, de principes et d'objectifs qui s'impose à tous.

8

L'ÉTAT SOCIAL-ÉCOLOGIQUE AU XXI^E SIÈCLE : L'AFFAIRE DE TOUS

Le bilan de trente ans de néolibéralisme est catastrophique : surexploitation des ressources naturelles, prédation financière de l'économie, explosion des inégalités, migrations de populations fuyant la guerre ou la misère, conflits identitaires, dé-démocratisation et montée du populisme, etc. Les populations oscillent entre la tentation du cynisme et du repli et la croyance dans des utopies de sortie immédiate du capitalisme et du productivisme. Nous proposons une autre voie, une voie réformiste ou transformiste que nous considérons, dans l'état actuel des choses, comme la plus volontariste possible : celle d'une **réactivation de l'État Social dans une perspective d'égalité sociale et de soutenabilité écologique.**

Il faut que les forces progressistes se mobilisent pour la défense des institutions de l'État Social aujourd'hui menacées, comme il faut que tous ceux qui travaillent directement ou indirectement dans les diverses institutions de l'État Social prennent davantage conscience des défis et des menaces qui pèsent sur ces institutions. Nous voudrions aussi convaincre tous ceux qui ont adhéré avec plus ou moins d'enthousiasme, depuis trente années, aux dogmes du néolibéralisme, qu'il est urgent de travailler désormais, non plus au démantèlement de l'État Social, mais au contraire à sa refondation.

Nous ne confondons pas les vrais entrepreneurs avec les prédateurs financiers, la nécessaire

création de richesse et d'emplois avec la logique aveugle du profit, la reconnaissance des talents individuels avec l'individualisme possessif. Mais atteindre l'excellence, être autonome, créateur, vivre une vie épanouissante, etc., cela ne se réalise pas "naturellement". L'autonomie individuelle repose sur des supports sociaux d'existence dont de nombreux citoyens sont aujourd'hui privés : emploi de qualité, un statut protecteur (même en cas de carrière atypique ou incomplète), l'accès aux soins de santé et à une pension correcte, un milieu de vie de qualité, etc. C'est pourquoi le débat public le plus large doit avoir lieu sur l'avenir de l'État Social et sa transformation en Etat Social-écologique. Notre Manifeste est une invitation à un tel débat – une invitation lancée à ceux qui sont convaincus que l'État Social-écologique est la solution, pour qu'ils se mobilisent ; mais une invitation aussi à ceux qui ne partagent pas notre vision des choses, pour que nous confrontions les points de vue, et que nous puissions élaborer avec eux, dans un avenir proche, le Pacte Social-écologique que nous appelons de nos vœux.

Ceci n'est pas un programme ni un catalogue de propositions, mais le début, espérons-le, d'un processus de réflexion collective sur le devenir de notre société.

Car il ne s'agit pas seulement de discuter de questions "techniques" sur le financement de la sécurité sociale ou la gestion des retraites ; il ne s'agit pas non plus d'une querelle "politicienne" entre partis ou piliers idéologiques. Nous sommes, répétons-le, face à un véritable choix de civilisation. Face aux dérèglements économiques, sociaux, politiques, environnementaux qui ne cessent de détruire nos conditions d'existence, certains font le choix du "chacun pour soi" ; nous faisons celui de la solidarité et de l'intelligence collective. Certains essaient d'élever de vaines forteresses pour se mettre à l'abri du monde ; nous proposons un Pacte démocratiquement conclu pour reconstruire un État Social-écologique pour le XXI^e siècle.



RÉFÉRENCES

- ¹ Gosta Esping-Andersen, Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne, Presses Universitaires de France, 2007.
- ² "Dépenses totales des administrations publiques par fonction dans les Etats membres de l'UE, 2016", Eurostat, mars 2018
- ³ Christophe Ramaux, L'État Social, pour sortir du chaos néolibéral, Paris, Fayard/Mille et une nuits, 2012.
- ⁴ R. Castel, "Penser le changement", in , R. Castel et C. Martin, Changements et pensée du changement, échanges avec Robert Castel, Paris, La Découverte, 2012, p. 31.
- ⁵ Christophe Ramaux, L'État social, pour sortir du chaos néolibéral, Paris, Fayard/Mille et une nuits, 2012.
- ⁶ Conseil supérieur des Finances, Comité d'étude sur le vieillissement, "Rapport annuel", juillet 2018.
- ⁷ Thomas Piketty, Le capital au XXI^e siècle, Seuil, 2013.
- ⁸ INAMI (Notes CGSS 2014/079 ; 2015/334 ; 2016/083 ; 2017/342 ; 2018/071) ; calculs Solidaris.
- ⁹ Jean-François Bayart, L'impasse national-libérale. Globalisation et repli identitaire, La Découverte, 2017, p.17.
- ¹⁰ Amin Maalouf, Le dérèglement du monde : Quand nos civilisations s'épuisent, GRASSET, 1999.
- ¹¹ Pierre Veltz, La société hyperindustrielle. Le nouveau capitalisme productif, 2017.
- ¹² Emplois du secteur privé et public, contractuels et statutaires. Conseil supérieur des Finances, Comité d'étude sur le vieillissement, "Rapport annuel", juillet 2018.
- ¹³ Ashley Lavelle, The Death of Social Democracy. Political Consequences in the 21st Century, Aldershot, Ashgate, 2008.
- ¹⁴ "L'écart salarial entre les hommes et les femmes. Rapport 2017, données 2014". Institut pour l'égalité des femmes et des hommes/SPF emploi, Travail et Concertation sociale. p.5
- ¹⁵ "Perspectives démographiques 2017-2070 – Population et ménages", Bureau fédéral du Plan, Séries et perspectives, février 2018.
- ¹⁶ Alain Supiot, L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total, Seuil, 2010.
- ¹⁷ Valeur absolue des seuils de risque de pauvreté sur la base d'EU-SILC 2017 (revenus 2016) ; Statbel -Direction générale Statistique.
- ¹⁸ Revenu minimum moyen garanti (RMMG) à partir de 18 ans avec 0 mois d'ancienneté au 01/09/2018 ; Source : Site du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.
- ¹⁹ Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat. Gallimard, 1999.
- ²⁰ Statistiques de l'OCDE sur la santé 2017 ; Base de données de l'OMS sur les dépenses de santé mondiale ; année 2016.
- ²¹ Alain Supiot, « Et si l'on refondait le droit du travail... », Le Monde diplomatique, octobre 2017.
- ²² "Pauvreté en Belgique, Annuaire 2017" résumé, p. 6.
- ²³ <https://www.pacte-climat.eu/fr/>
- ²⁴ Felice Dassetto, Les "gilets jaunes" : un fait révélateur d'une transition écologique injuste et tronquée?, mis en ligne sur le site du Soir le 20/11/2018.
- ²⁵ Christophe Ramaux, L'Etat social. Pour sortir du chaos néolibéral, Mille et Une Nuits, 2015.
- ²⁶ Dépenses consolidées des gestions globales des travailleurs salariés et indépendants, de l'INAMI-Soins de santé, des régimes hors gestion globale et des pensions publiques, exercice 2016. Source : "Cahier 2017 relatif à la sécurité sociale – Gestions globales et Institutions publiques de sécurité sociale" ; Cours des comptes, 11 octobre 2017, p.5 et 6.
- ²⁷ "Sixième réforme du fédéralisme belge. Impact budgétaire du transfert des compétences et des nouvelles modalités de financement", CERPE et DULBEA novembre 2013.
- ²⁸ Comité de gestion de la Sécurité sociale, 58^e et 60^e rapport au Gouvernement, 6 juillet 2017, p. 30 et 2 juillet 2018 p. 36

LES SIGNATAIRES DU MANIFESTE

1. **Mateo Alaluf** - Professeur honoraire ULB
2. **Thierry Bodson** - Secrétaire général FGTB wallonne
3. **Estelle Ceulemans** - Secrétaire générale FGTB Bruxelles
4. **Grégor Chapelle** - Directeur général Actiris
5. **Jean-Marc Close** - Solidaris
6. **Christophe Cocu** - Secrétaire général Fédération Maisons Médicales
7. **Pierre-Olivier de Broux** - Professeur Université Saint-Louis
8. **Edouard Delruelle** - Professeur ULg
9. **Elise Dermine** - Professeur ULB
10. **Olivier De Schutter** - Professeur UCL
11. **Fanny Dubois** - Solidaris
12. **Daniel Dumont** - Professeur ULB
13. **Ann-Lawrence Durviaux** - Professeur ULg
14. **Fabienne Fecher** - Professeur Ulg
15. **Martini Hagiefstratiou** - Solidaris
16. **Yolande Husden** - Solidaris
17. **Michel Jadot** - Président Solidaris
18. **Paul Jamar** - Solidaris
19. **Jean-Marc Laasman** - Solidaris
20. **Jean-Pascal Labille** - Secrétaire général Solidaris
21. **Florence Lepoivre** - Directrice Centrale générale FGTB
22. **Christine Mahy** - Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
23. **Bernard Maingain** - Avocat
24. **Jean-François Neven** - Professeur UCL
25. **Paul Palsterman** - Secrétaire régional bruxellois CSC
26. **Robert Plasman** - Professeur ULB
27. **Pierre Reman** - Professeur honoraire UCL
28. **Sarah Scaillet** - Administratrice générale Service Public des pensions
29. **Christophe Soil** - Professeur ULB
30. **Ilan Tojerow** - Professeur ULB
31. **Pascale Vielle** - Professeur UCL
32. **Brieuc Wathelet** - Coordinateur Tam Tam
33. **Daniel Zamora** - Chercheur FNRS

Chacun s'exprime ici à titre personnel, sans engager quelque institution ou organisation.



Vous pouvez à votre tour
adhérer au Manifeste sur :
www.pactesocialecologie.org

Editeur responsable :
Paul Jamar
32-38 rue Saint-Jean, 1000 Bruxelles
Décembre 2018
Crédits photos : www.unsplash.com